

Relations industrielles Industrial Relations



Les droits fondamentaux au travail : origines, statut et impact en droit international, Par Claire La Hovary, Paris : PUF, 2009, 338 p., ISBN 978-2-13057-946-5.

P. Martin Dumas

Volume 65, numéro 4, 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/045592ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/045592ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dumas, P. (2010). Compte rendu de [*Les droits fondamentaux au travail : origines, statut et impact en droit international*, Par Claire La Hovary, Paris : PUF, 2009, 338 p., ISBN 978-2-13057-946-5.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 65(4), 680–681. <https://doi.org/10.7202/045592ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2010

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Recensions / Book Reviews

Les droits fondamentaux au travail : origines, statut et impact en droit international

Par Claire La Hovary, Paris : PUF, 2009, 338 p., ISBN 978-2-13057-946-5.

C'est largement en réaction à ce qu'on désigne communément par la « mondialisation des échanges » que l'Organisation internationale du Travail (OIT) a adopté en 1998 la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi* (ci-après « la Déclaration »). Il était entendu que la Déclaration devait fournir un socle social minimal à cette mondialisation. Or la mise en perspective et la reconnaissance officielle de tels droits fondamentaux au travail, forcément hiérarchisés, ne fait pas consensus et divise la communauté des analystes de la régulation internationale du travail. C'est dans ce contexte que Claire La Hovary s'est donnée pour tâche de brosser un tableau détaillé des origines, du statut et de l'impact de cette reconnaissance controversée en droit international. L'auteure y parvient avec brio.

Elle porte en premier lieu son regard sur la question du choix – politique – des droits fondamentaux au travail et des motifs qui le soutiennent. Si Claire La Hovary développe cette section sans surprises, en discutant en outre des liens à établir entre droits fondamentaux au travail et droits de la personne, elle la conclut en avançant cette proposition intéressante : « peut-être faut-il entendre par "droits fondamentaux" au travail les droits qui sont fondamentaux pour l'OIT, c'est-à-dire les droits et principes autour desquels l'OIT doit graviter ». D'où la division du tout dernier bloc de l'œuvre, dérivée d'une thèse de doctorat achevée en 2006, en chapitres traitant distinctement des effets de la Déclaration au sein de l'OIT et hors de l'OIT.

Mais avant de traiter de ces questions, l'auteure examine d'abord le contenu obligationnel des droits fondamentaux au travail. Chacune des conventions dites fondamentales de l'OIT passe alors au crible : les conventions 87 et 98 sur la liberté d'association et le droit de négociation collective, les conventions 29 et 105 sur le travail forcé ou obligatoire, les

conventions 138 et 182 sur le travail des enfants et les conventions 100 et 111 sur la discrimination dans l'emploi et la profession. D'autres conventions et instruments internationaux (de l'OIT et hors de l'OIT) qui traitent pareillement de ces objets particuliers sont judicieusement considérés lors de cet examen, bien que ce soit le traitement additionnel de la coutume comme source des droits fondamentaux au travail qui contribue ici à enrichir décisivement la doctrine en la matière. Outre ce fait que l'interdiction du travail forcé et des pires formes de travail des enfants « semble faire l'unanimité auprès des observateurs s'étant penchés sur cette question, et cela quelle que soit la méthodologie suivie », la hiérarchisation – voire la constitutionnalisation – des normes sous l'effet de la Déclaration pourrait en effet éclairer davantage, au cours des prochaines décennies, le processus vaguement tracé de développement du statut coutumier des droits fondamentaux au travail.

L'auteure prend soin, avant d'entreprendre le dernier virage de son analyse, de bien distinguer entre la *soft law* de l'*instrumentum* (p. ex., un instrument de type déclaratoire) et la *soft law* du *negotium* (p. ex., des dispositions plutôt précises d'une convention ou d'un traité). Pour faire court, on ne doute pas que les dispositions précises d'un instrument de *soft law* se comparent malaisément, à tous égards, aux dispositions floues d'un traité dûment ratifié. Dans tous les cas, la question des effets directs et indirects de la Déclaration et du concept de droits fondamentaux au travail au sein de l'OIT et hors de l'OIT, via d'autres instruments juridiques ou para-juridiques, n'est pas moins polémique. Bonne joueuse, l'auteure prend soin de faire ressortir les principaux arguments développés au soutien et en opposition au virage essentialiste pourrait-on dire pris par l'OIT en 1998. Elle se rangera au final du côté de ceux qui craignent un usage abusif, hors de l'OIT, du texte peu incisif de la Déclaration, au détriment du corpus normatif solidement construit des conventions qui forment les assises des principes formulés, en termes généraux, dans cette même Déclaration.

Seule ombre notable au tableau, la mise à l'écart, à toutes fins pratiques, de l'influence grandissante du concept de « travail décent » – aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de

l'OIT. Sauf à considérer quelques pages d'introduction à ce nouveau concept intégrateur, inscrit en faux avec l'esprit qui présida à l'adoption de la Déclaration...

P. Martin Dumas
Université Laval

Où va la protection sociale ?

Sous la direction de Anne-Marie Guillemard,
Paris : PUF, Collection Le lien social, 2008, 404 p., ISBN 978-2-13-057092-9.

Cet ouvrage réunit une quinzaine d'experts réputés de la protection sociale, sociologues pour la plupart, faisant partie du réseau thématique « Protection sociale, politiques sociales, solidarité » de l'Association française de sociologie. Il a pour ambition de dresser un bilan des connaissances des évolutions et des enjeux de la protection sociale surtout en France et en Europe (avec quelques références aux États-Unis) au cours des vingt dernières années dans les domaines de la santé, des retraites, de l'emploi, de la famille et du « civisme ». Il éclaire judicieusement les débats publics actuels forts controversés entre tenants et opposants du libéralisme sur la direction que devrait prendre la protection sociale et des réformes l'accompagnant.

Éclairage fort opportun alors que les États des deux côtés de l'Atlantique doivent faire face aux séquelles de la crise financière et économique mondiale, commencée aux États-Unis en 2007, qui, combinées avec l'évolution démographique, le chômage élevé de longue durée et les nouvelles précarités du salariat, menacent la pérennité des finances publiques et des systèmes de protection sociale.

L'ouvrage comporte, outre une présentation et une conclusion générale très étoffées, quatre parties, chacune précédée d'une présentation analytique des divers chapitres et sous-thèmes abordés. La première concerne la protection sociale à l'épreuve de nouveaux risques qu'elle n'est pas à même de contrer ou de compenser – tels que les nouvelles formes de précarité aux marges du salariat, la flexibilisation des âges de la vie et du statut dans l'emploi qui contrarient les paramètres fondamentaux sur lesquels fut fondée la protection sociale de l'après-guerre et des Trente Glorieuses. La seconde partie analyse les nouvelles reconfigurations de la protection sociale à la suite des réformes en cours en

matière de retraite, de santé et de chômage. Elle décrit les différents « modèles » qui soutiennent ces réformes, notamment en France, avec un chapitre inattendu et fort intéressant dressant un bilan de la protection sociale et des défis qu'elle doit surmonter au Proche-Orient (nommé Sud-Est méditerranéen). La troisième partie est consacrée à l'évolution des politiques d'aide aux familles et aux changements constatés au fil du temps à l'égard du rôle assigné à la famille dans la solidarité individuelle et collective en Europe, en Finlande et en France, à l'apparition relativement récente et encore balbutiante du rôle du père de famille et du congé parental, aux mesures assez différentes selon le pays à l'égard de la conciliation entre vie professionnelle et responsabilité familiale – notamment des femmes –, et de la répartition des rôles dans la famille (congé parental et prise en charge des enfants en bas âge et des personnes âgées dépendantes). La quatrième partie aborde dans divers contextes nationaux (France, Pays-Bas, États-Unis) le nouveau rôle assigné à la société civile dans les solidarités familiales et communautaires, la place du bénévolat et des habitants dans la politique de la ville.

Cet ouvrage mérite le détour pour l'éclairage particulier qu'il donne aux multiples problèmes sociaux actuels et qui pourra aider les décideurs politiques comme les partenaires sociaux à mieux saisir les différents éléments dont il faut tenir compte dans les efforts actuels fort controversés de réformes que ce soit pour relancer l'emploi ou les taux d'activité de la population, maîtriser les conséquences sociales de la flexibilisation du marché du travail, promouvoir l'égalité des chances ou réformer les régimes de retraite. Cet éclairage pourrait faciliter les choix politiques compte tenu des valeurs et des représentations collectives qui varient d'un pays à l'autre et entre certains groupes de pays européens (pays nordiques, pays du centre ou du sud de l'Europe, pays anglo-saxons). Cet éclairage distingue entre les phénomènes communs aux pays européens – comme les effets de la mondialisation de l'économie, la transition vers la société postindustrielle et, avec elle, la disparition progressive du modèle ternaire des trois âges de la vie et des temps sociaux (enfance/jeunesse – associée à l'éducation et la formation, l'âge « adulte » associé au travail salarié et à la « parentalité », puis la vieillesse associée